

Les panneaux publicitaires illégaux dans le collimateur

Par L. F.L--11 novembre 2017 à 14:03

Ajaccio (toute la ville)--Société



Supports privilégiés des enseignes de la grande distribution, tous les panneaux de 12 m² en infraction devraient à terme, disparaître du paysage, la DDTM travaillant sur le dossier dans la continuité de la loi Grenelle II.

PHOTO ÉMILIE RAGUZ

En dépit de leur taille imposante, ils passeraient presque inaperçus aux yeux de certains, tant ils ont pris racine dans le décor urbain, voire rural. Quelle que soit leur taille ou leur forme, les panneaux publicitaires qui fleurissent sur le bord des routes sont pourtant le plus souvent illégaux.

Depuis 1979, la loi interdisait en effet toute publicité hors agglomération, mais également les panneaux scellés au sol dans les communes de moins de 2 000 habitants. Une réglementation durcie en juillet 2015 par la loi Grenelle II qui étend cette obligation aux agglomérations de moins de 10 000 habitants.

"En clair, sur l'ensemble de l'île, hormis certaines exceptions et dérogations au code de l'environnement, les panneaux d'affichage, dont les grands 4x3 mètres, sont interdits, sauf à Bastia et Ajaccio", expose Jean-Marie Lorenzi, représentant local de l'association Paysages de France, engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre cette "pollution environnementale et visuelle".

"L'État a fermé les yeux"

Active sur le continent depuis 1990 - où elle a fait condamner plus de soixante-dix fois l'État devant les tribunaux administratifs - la structure s'est emparée de la problématique insulaire en 2013, la Corse représentant selon elle "l'une des régions de France les plus touchées par ce phénomène d'affichages publicitaires illégaux". "En trois ans, rien que sur la Haute-Corse, nous avons relevé quelque cinq cents panneaux en infractions", précise Jean-Marie Lorenzi, qui dénonce un "viol massif du code de l'environnement".

Mais aussi un certain "laxisme" de la part des préfets chargés de faire respecter la loi : "L'État a fermé les yeux", assure ainsi le militant, qui peut toutefois se targuer d'avoir obtenu plusieurs "victoires".

Outre les "cent-cinquante panneaux démontés en Haute-Corse" au cours des dernières années, l'association vient en ce sens d'obtenir l'enlèvement de neuf panneaux de 12 m2, dont sept double face, sur la commune de Sarrola-Carcopino, le long de la RT20.

"Face à l'anarchie régnant autour de la ville d'Ajaccio, notre association a décidé de passer à l'action en Corse-du-Sud en adressant au préfet, à la fin de l'année 2016, un dossier comprenant des infractions relevées sur trois communes, à savoir Sarrola-Carcopino, donc, ainsi que Cauro et Alata", souligne Jean-Marie Lorenzi.

Une fois l'infraction dûment signalée, les services de l'État disposent d'un mois pour régulariser la situation. "En l'occurrence, il a fallu dix mois pour que nous obtenions un premier résultat, sachant que nous restons très vigilants dans la mesure où l'on se heurte encore au lobby de l'affichage", ajoute le responsable associatif.

"Entreprises en péril"

Un "lobby" qui, de son côté, ne nie pas les "dérives" liés à un affichage publicitaire "parfois excessif", tout en faisant état d'un véritable "parcours du combattant" pour faire entendre leur voix, celle des "loueurs d'espaces publicitaires".

"En Corse, on recense environ 12 000 supports publicitaires, notre profession en possédant seulement un millier", explique Pascal Amadei, responsable de la société Corse publicité affichage, selon lequel "il est plus facile de s'attaquer à des professionnels qui ont pignon sur rue".

Un constat que le chef d'entreprise appuie sur les "difficultés rencontrées" par des "entreprises aujourd'hui en péril". "Avec la hausse du seuil lié au nombre d'habitants voulu par la loi Grenelle II, nous sommes amenés à perdre de 40 à 50 % de notre activité, et cela risque de ne pas s'arrêter, s'inquiète Pascal Amadei. Nous avons tenté de plaider pour la mise en oeuvre d'une charte spécifique auprès du préfet et des élus de l'assemblée de Corse, mais pour le moment, nous n'avons pas avancé."

Estimant que "la pollution visuelle ne tue pas, à la différence de la pollution du Vazzio, par exemple", mais aussi que "la publicité diffusée au cours de la saison estivale ne concerne pas des milliers mais des millions de personnes", les afficheurs tâchent de s'adapter.

"Nous avons notamment réalisé des investissements importants pour l'achat de panneaux déroulant à six faces", note Pascal Amadei, qui regarde plus particulièrement du côté du Règlement local de publicité (RLP), document à même de durcir le code de l'environnement pour les communes de plus de 10 000 habitants qui en sont dotées. Et qui s'applique à Ajaccio depuis 2011 (lire par ailleurs).